

## Instructions aux conseillers en services bancaires sur Le processus d'ouverture de compte de RER collectif

Les régimes collectifs sont établis avec l'approbation préalable des conseillers en services bancaires (CSB) qui ont accepté d'assurer le service des régimes seuls ou avec un planificateur financier (PF).

(L'équipe responsable de l'administration du REER collectif tient un registre des représentants inscrits, Services aux investisseurs [RISI] affectés au service des régimes collectifs et utilisera ces codes pour établir les comptes des clients.)

Votre rôle dans le cadre du processus d'établissement d'un nouveau compte est d'aider le client à sélectionner les fonds dans lesquels investir les cotisations qui seront soumises directement par l'entreprise et versées systématiquement dans les comptes de RER collectif comme les programmes d'épargne continue (PEC). Si vous avez des questions, composez le **1-800-361-9977** (de 9 h à 17 h HE) ou envoyez un courriel à [group.plans@bmo.com](mailto:group.plans@bmo.com) (une réponse sera envoyée dans un délai d'un à deux jours ouvrables).

Le client peut faire une demande de l'une des deux façons suivantes :

- en se présentant en succursale;
- en remplissant une formule de demande en ligne.

### Formule électronique 3591 – Demande d'ouverture de compte de RER collectif en succursale :

- Le client fournira le **nom de l'entreprise** ou le **numéro du régime collectif**.
- Le client peut fournir la **formule 3592** (Autorisation de prélèvement sur le salaire, si l'entreprise en a besoin; non requise si la cotisation de l'employé est fixe).
- Le client doit connaître les règles du régime, y compris la bonification des cotisations par l'employeur, s'il y a lieu (si vous avez besoin de renseignements, composez le **1-800-361-9977**).

#### Marche à suivre :

1. Déterminer les objectifs de placement du client et son **profil d'investisseur** au moyen de l'**outil Identificateur de profil**.
2. Remplir la **formule 3591** (y compris la section 6, Répartition des cotisations par retenues salariales [choix de placements avec numéro et nom du fonds]; le total des fonds d'investissement et des certificats de placement garanti [CPG] doit être égal à 100 %).
3. Signer et dater la formule à titre de vendeur.
4. Télécopier la formule à l'équipe responsable de l'administration du REER collectif, au 416-552-7950, pour établir le compte.
5. Transmettre le rapport sur les nouveaux comptes au **responsable de la conformité de la succursale (RCS)** pour approbation le jour ouvrable suivant.

#### Formule 3592 – Autorisation de prélèvement sur le salaire et de redressement fiscal

1. Si le client apporte une formule remplie, il faut la signer, la dater et en remettre une copie au client pour qu'elle soit transmise au service de la paie de l'entreprise (les retenues commenceront seulement lorsque l'entreprise recevra cette formule).
2. Conserver une copie dans le dossier du client.

## Marche à suivre pour la demande d'ouverture de compte de RER collectif en ligne :

Vous recevrez un avis par courriel de l'équipe responsable de l'administration du REER collectif indiquant que le compte numéro X est établi, accompagné d'une copie de la formule de demande signée et des instructions sur les prochaines étapes :

1. Vérifier que vous avez reçu une copie signée de 5 pages (25 si les modalités sont incluses).
2. Imprimer, signer et dater la formule à titre de vendeur.
3. Transmettre la demande au **RCS** aux fins d'approbation.
4. Communiquer avec le client par téléphone pour déterminer ses objectifs de placement et son profil d'investisseur au moyen de l'outil Identificateur de profil.
5. Aider le client à prendre une décision éclairée quant à la sélection des fonds dans lesquels investir les cotisations par retenues salariales (la formule **LF 405** encadre cet entretien téléphonique).
6. Entrer les numéros et les noms des fonds dans la **section 7 de la formule 497** (les fonds de série A ne s'appliquent pas s'il y a un fonds de série G correspondant). Si le client n'est pas présent, envoyer la formule aux fins de signature dans One Span.
7. Signer la **formule 497** et la transmettre au **RCS**.
8. Télécopier la formule à l'équipe responsable de l'administration du REER collectif, au **416-552-7950**, aux fins de traitement.
9. Établir un rappel pour qu'un suivi soit fait le jour ouvrable suivant afin de vérifier que le compte soit à jour.

### Remarque

- (Il n'y aura peut-être pas d'opération pour le moment. Le RCS peut garder le compte en attente jusqu'à ce que la première opération figure dans le Rapport de vérification des transactions en succursale.)

Si le client ne répond pas à votre appel pour sélectionner un fonds, les cotisations entrantes de l'entreprise seront acheminées vers le compte BMO 140 (compte d'épargne à intérêt quotidien [CEIQ]) et y resteront jusqu'à ce que les instructions soient soumises sur la **formule 497**.

1. Remplir la **section 7 de la formule 497** en indiquant les numéros et les noms des fonds ainsi que les pourcentages choisis.
2. Remplir les **sections 8A et 8B** pour demander le transfert des placements actuels du CEIQ vers les nouveaux fonds.
3. Signer et dater la **formule 497** et la transmettre au **RCS** pour qu'il l'approuve dans le **Rapport de surveillance des transactions**.
4. Si le client n'est pas présent, demander sa signature au moyen de One Span.
5. Télécopier la formule à l'équipe responsable de l'administration du REER collectif, au **416-552-7950**, aux fins de traitement.
6. Établir un rappel de suivi pour le jour ouvrable suivant afin de s'assurer que le compte est à jour et que les soldes dans le CEIQ sont transférés.

## Qu'est-ce qu'un RER collectif?

- Un RER collectif est un ensemble de comptes de RER détenus auprès de BMO. Un compte de RER collectif est comme un compte de RER ordinaire, mais les cotisations peuvent être effectuées par la succursale ou par l'intermédiaire du service de la paie de l'entreprise.
- Le compte de RER collectif offre de nombreux produits communs au compte de RER ordinaire, en plus des fonds de série G à frais réduits.
- Les fonds d'investissement de série G ne sont offerts que dans un compte de RER collectif et offrent au client une réduction importante par rapport aux frais de gestion payés dans un compte de RER ordinaire.
- Il existe actuellement 23 fonds de série G, dont plusieurs des fonds que vous connaissez probablement déjà (portefeuilles FNB, Portefeuilles de retraite, BMO Fonds de dividendes, BMO Fonds de revenu mensuel).

- L'entretien sur les placements pour le compte de RER collectif est identique à celui pour une cotisation RER ordinaire, mais l'employé peut verser les cotisations dans le compte par l'intermédiaire du service de la paie de l'entreprise.
- De nombreuses entreprises permettent aux employés de regrouper leurs comptes de RER personnels dans le compte de RER collectif BMO. Si vous avez des doutes au sujet d'une entreprise en particulier, veuillez envoyer un courriel à [group.plans@bmo.com](mailto:group.plans@bmo.com) pour vérification.
- De nombreuses entreprises ont des règles concernant les retraits des comptes de RER collectif. Une retenue sera appliquée aux comptes comportant des restrictions, mais si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à [group.plans@bmo.com](mailto:group.plans@bmo.com) pour vérification.

## Caractéristiques et avantages

- Les comptes de RER collectif partagent plusieurs caractéristiques avec les comptes de RER ordinaire. Les employés recevront un reçu fiscal de BMO pour les cotisations versées au compte par l'intermédiaire de la succursale ou du service de la paie de l'entreprise.
- Les employés ont accès à plusieurs des mêmes solutions offertes pour un compte RER ordinaire, à l'exception des CPG progressifs et de la solution Dépôt flux monétaires fixes Plus.
- Les titulaires d'un compte de RER collectif ont également accès à des fonds d'investissement de série G, qui sont offerts uniquement pour ce type de compte.
- Les frais d'administration de 10 \$ qui sont habituellement imputés aux comptes de RER sont annulés pour les comptes de RER collectif.
- La plupart des entreprises permettent aux employés de transférer des actifs détenus dans un RER personnel à un compte de RER collectif, ce qui leur permet d'accroître davantage l'épargne dont ils disposent grâce au fonds de série G.

## Avantage concurrentiel du RER collectif BMO

- Le RER collectif BMO est un RER collectif axé sur les conseils; nos RISI en succursale en sont donc le plus grand avantage concurrentiel.
- De nombreux RER collectifs du secteur n'offrent pas de conseils en personne, ni même par téléphone, sur la sélection des placements à l'intérieur du régime.
- Le RER collectif BMO ne comporte aucun coût par participant pour les employeurs et aucuns frais minimaux ou d'administration ne sont facturés aux participants.
- Le RER collectif BMO est assorti de frais très peu élevés sur les produits de placement grâce aux fonds d'investissement de série G. Ces frais sont parmi les moins élevés du secteur et sont offerts sans qu'une taille minimale soit requise pour le régime.

## Indication de client à un PF

- Les comptes de RER collectif sont des occasions de premier ordre d'indications de clients aux PF. Les clients de nombreuses entreprises peuvent consolider leurs actifs dans leurs comptes de RER collectif.
- Si le client a des actifs autres que des REER (combinés de plus de 100 000 \$), il s'agit d'une occasion de le diriger vers un PF.
- La tarification de la série G représente probablement une économie importante par rapport à ce que le client paie ailleurs.

## BMO au travail

- Lorsque le programme BMO au travail est vendu dans le cadre du RER collectif, il y a une autre occasion d'explorer les occasions d'affaires et de prêt avec les nouveaux clients.
- Les employés des entreprises qui s'inscrivent au programme BMO au travail sont admissibles à des comptes de chèques sans frais ainsi qu'à plusieurs autres réductions sur les prêts hypothécaires et les produits de crédit.
- Pour en savoir plus sur les offres actuelles et sur la façon d'établir des produits, consultez le site <https://intranet.bmogc.net/PandC/Canada/Portal/fr/EDB/Pages/BankAtWork.aspx>.